

Montauban, le 10 décembre 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN & GARONNE

A.D. N° 2020/1925

**Avis portant sur la modification de fonctionnement
de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Cassenel »
géré par la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne
à Castelsarrasin**

VU les articles L 2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

VU le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

VU le dossier de demande d'avis complet reçu en date du 26 octobre 2020

VU l'avis de Madame le docteur Anne Guizard, médecin de Protection Maternelle et Infantile, en date du 9 décembre 2020, annexé,

CONSIDÉRANT que les conditions de qualification des personnels, ainsi que les conditions d'installation et de fonctionnement sont conformes aux prescriptions réglementaires,

Article 1 : Un avis favorable est émis à la modification de fonctionnement de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Cassenel », situé 19 rue Pasteur, 82100 CASTELSARRASIN, à compter du 10 décembre 2020

Article 2 : La capacité d'accueil maximum de cet établissement est fixée à 20 places pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans, non scolarisés.

Article 3 : L'établissement sera ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h à 12h15 et de 13h30 à 18h ; les jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h15 pour 10 places et de 8h30 à 17h15 pour 10 places.

Article 4 : Le présent avis sera transmis à la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne

Article 5 : Le présent avis sera affiché et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Le Président,

Christian ASTRUC

